

Conseil Communautaire du 28 mars 2019

D 2019

B

20

Nombre de Conseillers

En exercice	87
Présents	72 du dossier 1 et 2 - 73 du dossier 3 à 8 – 72 du dossier 9 à 32
Votants	78 du dossier 1 et 2 – 79 du dossier 3 à 8 - 78 du dossier 9 à 32

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 22 mars 2019 s'est réuni à la Salle des fêtes de Sainte-Bazeille, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agné</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHE - Maryse HERVÉ
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND - Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir de Josette PATISSOU)
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUHAZE (jusqu'au dossier 8)
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	/
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (suppléante)
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	/
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL (+ pouvoir de Alain PRÉDOUR)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY (+ pouvoir de Marie.Françoise BOUGUES) – Marie.Catherine BALLEREAU (+ pouvoir de Jean.Pierre MARCHAND) - Daniel BENQUET – Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Roland CHRISTEN – Charles CILLIERES - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir de Sophie BORDERIE) - Michel HOSPITAL – Josette JACQUET - Philippe LABARDIN – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU (à partir du dossier n°3)
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénestis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	/
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD – Liliane BORDES - Daniel GAÏDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir de Caroline DELRIEU-GILLET) - Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Bernard CABANE – Josette PATISSOU - Jean.François THOUHAZE (à partir du dossier 9) - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Maryse VULLIAMY - Jean.Max MARTIN - Sophie BORDERIE - Marie.Françoise BOUGUES – Jacqueline CORREGES - Jean.Pierre MARCHAND - Thierry CARRETEY – Marie-France BONNEAU (pour les dossiers n°1 et 2) - Jacques BRO - Jean.Pierre VACQUE - Eric BOUCHAUD – Valérie TACCO - Caroline DELRIEU-GILLET

Pouvoirs de

Josette PATISSOU à Jacques BILIRIT - Alain PRÉDOUR à Francis DUTHIL - Sophie BORDERIE à Joël HOCQUELET - Marie.Françoise BOUGUES à Lydie ANGELY - Jean.Pierre MARCHAND à Marie.Catherine BALLEREAU - Caroline DELRIEU-GILLET à Christophe COURREGELONGUE

Secrétaire de Séance

Michel FEYRY

Dossier n°20 - CRÉATION D'EMPLOIS ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Francis DUTHIL

Résumé de la délibération

Des recrutements sont en cours au sein de plusieurs services de VGA, en privilégiant la mobilité interne.

Au vu de ces mouvements opérés et des réorganisations à venir, il est nécessaire aujourd'hui de procéder à la création de plusieurs emplois dans les différents services concernés.

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des différents cadres d'emplois,

Vu les décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires des différentes catégories de la fonction publique territoriale,

Vu les décrets fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération D2018-H-32 du Conseil Communautaire du 20 décembre 2018 relative aux tableaux des effectifs du 31 décembre 2018,

Vu la saisine au comité technique en date du 20 février 2019,

Exposé des motifs

Direction des Affaires juridiques et de l'Achat Public

Dans le cadre d'un recrutement par voie interne et externe pour occuper la fonction d'agent spécialisé de la commande publique à temps complet, il convient de prévoir de recruter un agent de Catégorie B ou C de la filière Administrative. Néanmoins, le grade n'étant pas encore arrêté, il est nécessaire d'ouvrir un poste pour chacun des grades envisagés, inexistant aujourd'hui au tableau des effectifs, dans l'attente de la candidature qui sera retenue à l'issue du jury, afin de pourvoir le poste dans les meilleurs délais, pour assurer la continuité de service :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste rédacteur principal de 2^{ème} classe

Direction générale des services Technique – service voirie

Suite à la réorganisation du service au vu des départs en retraite de certains agents, il est nécessaire aujourd'hui de recruter des agents pour les remplacer, à temps complet. A ce titre, il convient de créer 6 emplois d'agents polyvalents de la catégorie C filière technique. Néanmoins, le grade n'étant pas encore arrêté, il est nécessaire d'ouvrir un poste pour chacun des grades envisagés, inexistant aujourd'hui au tableau des effectifs, dans l'attente des candidatures qui seront retenues à l'issue du jury, afin de pourvoir les postes dans les meilleurs délais, pour assurer la continuité de service :

- 6 postes d'adjoint technique
- 6 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Direction Générale des Services Techniques – service voirie

Le Chef de l'unité rurale de Seyches fait valoir ses droits à la retraite. A ce titre, il est nécessaire de procéder rapidement à un appel à candidature pour pourvoir le poste à temps complet. A cette fin, il convient de recruter un agent de Catégorie B de la filière technique. Néanmoins, le grade n'étant pas encore arrêté, il est nécessaire d'ouvrir un poste pour chacun des grades envisagés, inexistant aujourd'hui au tableau des effectifs, dans l'attente de la candidature qui sera retenue à l'issue du jury, afin de pourvoir le poste dans les meilleurs délais, pour assurer la continuité de service :

- 1 poste de technicien
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe

Direction Générale des Services Techniques – service Voirie

En vue du départ à la retraite du Directeur du Service Voirie, Val de Garonne Agglomération recherche un Directeur adjoint pour ce service, afin d'assurer un accompagnement dans la transmission des opérations en cours ainsi qu'un soutien appuyé dans l'organisation et le management du service. Afin de garantir la continuité de service, une période de tuilage et de transmission progressive des missions est nécessaire, notamment pour ce qui concerne la réécriture des documents institutionnels comme l'intérêt communautaire, le règlement de voirie, la hiérarchisation des réseaux, etc....

A ce titre, il est nécessaire de procéder à un appel à candidatures rapidement afin pourvoir le poste à temps complet. A cette fin, il convient de recruter un agent de Catégorie B ou A de la filière technique. Néanmoins, le grade n'étant pas encore arrêté, il est nécessaire d'ouvrir un poste pour chacun des grades envisagés, inexistant aujourd'hui au tableau

des effectifs, dans l'attente de la candidature qui sera retenue à l'issue du jury, afin de pourvoir le poste dans les meilleurs délais, pour assurer la continuité de service :

- 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe
- 1 poste de technicien principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'ingénieur territorial
- 1 poste d'ingénieur principal
- 1 poste d'ingénieur hors classe

Mouvements de personnel

Suite au recensement des postes à pourvoir, des appels à candidatures sur des postes administratifs vont être lancés par voie interne au sein des trois collectivités, pour différents services (AGGA, DAJAP, DRH, Travaux/Marketing territorial/communication, Voirie). Il est nécessaire d'ouvrir ces emplois à temps complet, pour chacun des grades envisagés et qui ne sont pas aujourd'hui ouverts au tableau des effectifs de Val de Garonne Agglomération. Ceci afin de nommer rapidement les personnes qui seront retenues :

- 5 postes d'adjoint administratif
- 5 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 5 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Services Petite Enfance et Informatique

Deux agents affectés au service Petite Enfance ont réussi le concours d'éducateur de jeunes enfants et un agent du service Informatique a réussi le concours de technicien. Il est également nécessaire de procéder à la création d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

En vue de la nomination des agents, il est proposé de créer au tableau des effectifs :

- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (28 heures hebdomadaires).
- 2 postes d'éducateur de jeunes enfants
- 1 poste de technicien

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Approuve

la création des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (28 heures hebdomadaires)
- 6 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 5 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 5 postes d'adjoint administratif
- 1 poste rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 6 postes d'adjoint technique
- 6 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 poste de technicien
- 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe
- 2 postes de technicien principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'ingénieur territorial
- 1 poste d'ingénieur principal
- 1 poste d'ingénieur hors classe
- 2 postes d'éducateur de jeunes enfants

Précise

que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Précise

que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal Chapitre 12

Autorise

M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération,

<u>Résultat du vote</u>	
<i>Votants</i>	78
<i>Pour</i>	78
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Fait à Sainte-Bazaille, le 28 mars 2019

Publication / Affichage

Le 1^{er} avril 2019

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,